

Projet de parc éolien

Le Moulin d'Emanville

**ETUDE
D'IMPACT**

Signature du Maître d'Ouvrage

JPEE
57 rue de la Chaussée
d'Antin
75 009 PARIS
Tél : 01 44 50 55 45
Fax : 01 44 50 55 46

Le 4 août 2009

A. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

A.1 PRESENTATION DE L'EQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

La maîtrise d'œuvre de ce projet est assurée par JP Energie Environnement, société spécialisée dans le développement de projets et la production d'électricité d'origine renouvelable.



JPEE : 57 rue de la Chaussée d'Antin – 75 009 PARIS
Tél : 01 44 50 55 45
Fax : 01 44 50 55 46

L'équipe constituée pour travailler sur ce projet de parc éolien s'appuie, outre la maîtrise d'œuvre, sur des spécialistes reconnus au niveau régional, national ou international. Au total, plus d'une vingtaine de personnes sont directement impliquées dans l'élaboration du projet. Les principaux intervenants sont :

- *Architecte* : Cabinet Bridet – Chartres (28)
- *Paysagiste* : Bureau d'Etudes TRAIT VERT – Asnières-sur-Seine (92),
- *Naturalistes* : Consultants Pratz et Lustrat – Rochebien (45),
- *Etude d'impact* : JP Energie Environnement – Paris (75),
- *Acousticien* : Cabinet Acouphen – Lyon (69).

A.2 LA METHODOLOGIE

L'étude d'impact est une identification et une analyse des effets positifs et négatifs d'un projet sur l'environnement et la santé. Elle constitue la pièce maîtresse du dossier de demande de permis de construire. Elle permet :

- **de concevoir un meilleur projet** : pour le Maître d'Ouvrage d'un projet, elle constitue le moyen de (dé)montrer comment il prend en compte les préoccupations environnementales ;
- **d'éclairer l'autorité administrative** sur la décision à prendre ; l'étude d'impact contribue à informer l'autorité administrative compétente pour autoriser les travaux, à la guider pour définir les conditions dans lesquelles cette autorisation est donnée, et à définir les conditions de respect des engagements pris par le Maître d'Ouvrage ;
- **d'informer le public et de le faire participer à la prise de décision** : la participation active et continue du public est essentielle notamment à la définition des alternatives et des variantes du projet étudié, ainsi qu'à la détermination des mesures pour l'environnement.

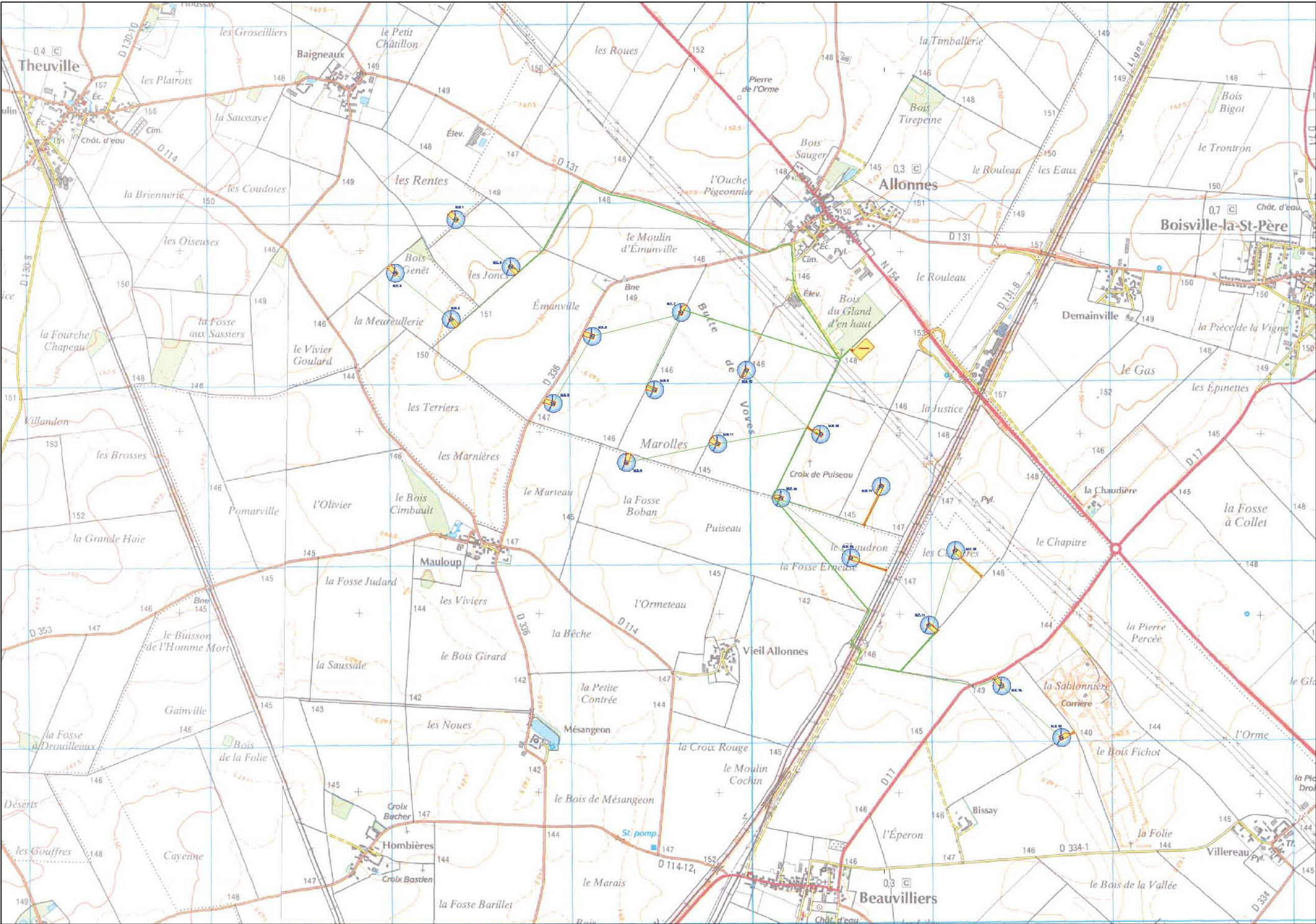
La démarche adoptée vise tout d'abord à réaliser un état initial pour chacun des domaines environnementaux (physique, biologique, paysager, socio-économique, patrimonial) dans un périmètre d'étude défini comme suit :

Aires d'études	Caractéristiques
éloignée	Aire de 10 à 15 km de rayon autour du projet éolien visualisée au 1/100 000 ^{ème}
rapprochée	Aire de 1 à 10 km autour du projet visualisée entre le 1/50 000 ^{ème} et le 1/25 000 ^{ème}
immédiate	Aire de 500 m à 1000 m autour du projet visualisée au 1/5 000 ^{ème}

Dans ces aires d'études, sont repérés les éléments de sensibilité environnementale (patrimoine, paysage, richesses du milieu naturel, habitats...) en se basant sur les critères les plus objectifs qui soient. A ces analyses, s'ajoute la prise en considération des servitudes et contraintes réglementaires locales qui peuvent influencer la faisabilité du projet : aviation civile, armée de l'air, transmissions radioélectriques, réseaux existants aériens ou enfouis, etc...

Suite à cette analyse de l'état initial du site d'accueil, est décrit le projet de parc éolien, ses modalités de réalisation et les choix effectués afin d'en apprécier les conséquences sur l'environnement. A chaque effet négatif identifié en phase de réalisation des travaux ou en phase d'exploitation du parc, est proposée une mesure corrective, compensatoire ou d'accompagnement visant à optimiser ou améliorer l'insertion du parc éolien dans son contexte environnemental.

Carte 1 : Le projet de parc éolien du Moulin d'Emanville



A.3 LA PRESENTATION DU PROJET

Description sommaire du projet

Le projet de parc éolien du Moulin d'Emanville correspond à la création d'une unité de production de 19 éoliennes d'une puissance unitaire de 3 MW (3 000 kW) pour une puissance totale de 57 MW et comprendra 5 postes de livraison. Ce projet se situe sur trois communes : Theuville, Beauvilliers, Allonnes dans le département de l'Eure-et-Loir.

Un poste source situé sur le parc du Moulin d'Emanville permettra de faire l'interconnexion entre le parc éolien et le réseau électrique par l'intermédiaire de la ligne HTA 225 kV située entre la RN 154 et le parc du Moulin d'Emanville.

Les objectifs du projet de parc éolien

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement des énergies renouvelables. En effet, l'énergie éolienne est une énergie propre qui n'émet pas de polluant, ni rejet, ni déchet. Son développement contribue ainsi à la lutte contre l'effet de serre. Dans un contexte où la consommation d'énergie ne cesse d'augmenter dans le monde, et où l'épuisement des ressources naturelles est amorcé, l'éolien constitue l'une des alternatives aux sources d'énergie fossiles et fissiles et contribue à accroître l'indépendance énergétique de la France.

Le choix du site

Un site éolien doit rassembler un certain nombre de conditions pour être envisageable et constituer un « bon » projet :

- Posséder un bon gisement éolien,
- Etre conforme aux servitudes imposées par les différents services publics (armées, aviation civile, radio-fréquences, risques industriels, etc.),
- Etre compatible avec l'environnement naturel (paysage, patrimoine, habitats, flore, faune et avifaune...) afin de limiter au maximum les impacts,
- Etre respectueux de l'environnement socio-économique (distance aux habitations).
- Avoir une bonne accessibilité routière (convois exceptionnels),
- Bénéficier de la présence du réseau électrique de transport haute tension capable d'évacuer l'électricité produite,
- Et bien entendu, être appuyé par une forte motivation des élus et des habitants.

Les recommandations du Schéma Départemental Eolien de l'Eure-et-Loir et les préconisations avancées dans le dossier de demande de création de Zone de Développement Eolien sur le territoire de la Beauce vovéenne ont également été prises en considération tout au long de l'élaboration du projet.

➡ **C'est dans ce contexte que l'analyse de l'état initial du site est nécessaire afin d'établir l'ensemble des atouts et contraintes qui lui sont liés et de définir s'il est favorable à l'implantation d'un parc éolien.**

La description sommaire du projet

La communauté de communes de la Beauce Vovéenne a été démarchée par de nombreux développeurs éoliens en raison de ses atouts en matière de gisement éolien, de disponibilité spatiale et de possibilités de raccordement électrique. Très vite, les élus ont manifesté le souhait de maîtriser le développement de tels projets avec, pour volonté, le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

L'élaboration du dossier de demande de création de Zone de Développement Eolien :

- Lors de la commission de développement économique de la Beauce Vovéenne du 30 mai 2006, la réalisation d'une étude pour la création d'une ZDE était à l'ordre du jour.
- En date du 19 octobre 2006, le conseil municipal de la commune de Beauvilliers vote favorablement la création d'une ZDE sur son territoire.
- Une demande de renseignements pour mettre en place la ZDE a été faite lors du conseil communautaire de la Beauce Vovéenne le 12 décembre 2006.
- Le 5 juin 2007, le conseil communautaire de la Beauce Vovéenne décide de l'élaboration du dossier de demande de création ZDE.
- Le 02 octobre 2007, la demande de création de ZDE sur la Communauté de communes de la Beauce Vovéenne est présentée en cours de réunion auprès de Monsieur le Préfet et des maires.
- Le 18 juin 2008, la Préfecture d'Eure-et-Loir déclare recevable le dossier de proposition de ZDE.
- Le 6 mars 2009, la préfecture autorise la partie Sud de la ZDE

La zone d'étude identifiée dans le cadre du dossier de ZDE répond aux différents critères définissant un lieu susceptible de recevoir un parc éolien : éloignement minimal de 500 mètres des habitations les plus proches, relief adapté, distance réduite pour un raccordement au poste de transformation électrique, alignement des éoliennes perpendiculaire au vent dominant, implantation en zone agricole tout en limitant la dispersion des infrastructures sur le territoire...

Les différentes contraintes administratives ont également été prises en compte : contraintes aéronautiques militaires et civiles, servitudes hertziennes, contraintes réglementaires sur le milieu naturel...

Par courrier du 19/02/2008, la communauté de communes répond à JP Energie Environnement sur les zones retenues par le Bureau d'Etudes de la communauté de communes.

Les études naturalistes dont les premières investigations de terrain ont débuté en octobre 2006 se sont déroulées sur un cycle biologique complet, conformément aux recommandations du guide de développement éolien proposé par le Ministère de l'Environnement et l'ADEME (édition 2006) en application de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement et de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative aux dispositifs d'implantation des parcs éoliens.

Les études acoustiques ont débuté en juillet 2007 et ont été finalisées au printemps 2009. Quant à l'étude d'impact et l'étude paysagère, elles ont été réalisées durant l'été 2008.

La société JPEE a procédé à la **réalisation des autorisations foncières avec les propriétaires / fermiers** des parcelles concernées par l'implantation des éoliennes entre juin 2008 et juillet 2009.

La concertation avec les Services de l'Etat a débuté durant l'été 2007 (contacts téléphoniques, réunions) et s'est poursuivi en 2009 en vue du dépôt d'un permis de construire.

La demande de permis de construire pour le projet de parc éolien sera déposée début août 2009.

Dans la perspective d'une obtention du permis de construire en début d'année 2010, les travaux pourraient commencer en octobre 2010 et la mise en service du parc serait envisagée pour fin 2011.

A.4 L'ETAT INITIAL DU SITE D'ACCUEIL

L'analyse de l'état initial du site conduit à hiérarchiser les atouts et contraintes recensés en fonction de la réglementation ainsi que de la sensibilité environnementale au sens large du terme.

Ainsi, différents niveaux sont dissociés :

- **les atouts** : ils correspondent aux facteurs favorables au projet ;
- **neutre** : il n'y a aucune influence du projet ;
- **les contraintes faibles** : elles correspondent à des zones de sensibilités environnementales et paysagères modérées ;
- **les contraintes moyennes** : elles correspondent à des zones sensibles en termes d'environnement et de paysage. Elles impliquent des mesures d'adaptations techniques et/ou environnementales. Celles-ci peuvent conduire à des préconisations d'actions spécifiques d'insertion environnementale et paysagère ;
- **les contraintes fortes** : elles correspondent à des zones où une contrainte technique ou juridique forte nécessite une dérogation ou une autorisation administrative. Elles concernent également des secteurs dans lesquels la sensibilité environnementale ou paysagère est très forte (co-visibilité avec des sites à valeur patrimoniale, fronts visuels majeurs, paysage à petite échelle, versants très pentus et boisés, occupation très dense du sol...) ;
- **les contraintes absolues** : elles correspondent à une interdiction d'implanter des éoliennes, découlant soit d'une mention explicite de la loi (réserves naturelles, espaces sensibles remarquables,...), soit du recouvrement de plusieurs contraintes dont le résultat est d'instaurer une contrainte encore plus forte. Elles conduisent à proscrire l'implantation d'éoliennes.

Le milieu physique	Le relief	Relief d'altitudes moyennes comprises entre 150 et 155 mètres. Les sites correspondent à des « secteurs hauts » favorables à l'implantation d'éoliennes.
	L'hydrographie	Aucun cours d'eau ne draine les secteurs d'implantation des éoliennes situés en points hauts de l'interfluve.
	Le climat	Le climat océanique stable et doux présente un potentiel éolien favorable.
	Le contexte géologique et géotechnique	Les formations géologiques calcaires structurales sont stables. Toutefois, des potentialités de dissolution du calcaire ne peuvent être exclues. Des études géotechniques devront être menées pour s'assurer de la stabilité des fondations.
	L'hydrogéologie	Plusieurs captages d'eau potable sont recensés autour de l'aire d'étude. Toutefois aucun point de captage n'est recensé sur le périmètre d'étude du Moulin d'Emanville.
	Les risques naturels	Le département de l'Eure-et-Loir est classé en zone 0 pour le zonage sismique. Le paramètre foudre, risque considéré comme moyen est un phénomène pris en considération lors d'aménagement de parcs éoliens. Une sensibilité forte de risque lié à la remontée de la nappe phréatique est mentionnée sur les communes de Beauvilliers et d'Allonnes. Un aléa moyen de retrait et gonflement des sols argileux est identifié sur la commune de Theuville dans le secteur de Mauloup. Le site d'accueil du projet n'est soumis à aucun risque d'inondation.

Atouts
Neutre
Contraintes faibles
Contraintes moyennes
Contraintes fortes
Contraintes absolues

Milieu biologique	Milieus naturels sensibles	L'aire d'étude du parc éolien du moulin d'Emanville se situe en dehors de la Zone Natura 2000 de la Beauce et de la vallée de La Conie.
	Habitats naturels / Flore	La diversité végétale est considérée comme très faible. Une seule espèce végétale d'intérêt le Céphalanthère pâle (sur Ouarville, hors périmètre immédiat).
	Avifaune hivernante	L'absence de couvert végétal et la faible ressource en nourriture disponible en cette saison tant pour les granivores que pour les rapaces et hérons, sont les facteurs limitant les plus évidents. Seuls les Limicoles de plaine (Vanneaux et Pluviers) qui se nourrissent de vers, ont été signalés. Toujours en hiver, le Faucon émerillon, tout petit rapace rare, typique de la toundra, est régulièrement observé.
	Avifaune migratrice	Pour l'avifaune migratrice, l'essentiel de la migration s'effectue à très haute altitude, bien au-delà de la hauteur des machines. Néanmoins, des propositions d'écartement entre machines sont avancées afin de laisser de la fluidité aux flux migratoires (angle d'attaque entre le flux migratoire principal et l'axe du parc). Pour l'avifaune, le risque de collision n'est jamais à écarter, notamment par mauvaises conditions météorologiques. A ces occasions, les rapaces migrateurs et les quelques grands échassiers de passage (Cigognes, Oies) pourraient être dans le contexte local, les plus vulnérables. Pour autant, ce risque doit être estimé comme relativement faible au regard d'une migration toujours diffuse et des mesures prises, notamment un écartement entre machines suffisant.
	Avifaune nicheuse	Au total, 50 espèces ont été contactées au cours de nos investigations tant bibliographiques que de terrain en période de reproduction, 78 sur l'ensemble de l'année, ce qui est extrêmement faible. Encore que ces chiffres intègrent les contacts obtenus avec des espèces fréquentant les quelques très rares bosquets et haies présents au sein du secteur d'étude. En milieu strictement ouvert (cultures), le nombre d'espèces concernées tombe à 10 espèces sur le secteur du Moulin d'Emanville.
	Chauves-souris	Il ressort de nos prospections que les contacts sont peu nombreux et se limitent à une seule espèce, la Pipistrelle commune, présente dans les villages et à leurs abords immédiats. La zone d'implantation potentielle n'est pas utilisée par les chiroptères, que ce soit pour chasser ou pour se déplacer. Aucun contact n'a été noté à ces endroits, fortement défavorables aux chiroptères. En effet, aucun élément susceptible d'abriter les insectes dont ils se nourrissent n'est présent à ces endroits.

Le milieu humain	Démographie, Habitat, Activités	Un projet éolien est générateur d'activités tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation. Il est donc considéré comme un atout en renforçant le tissu économique et l'activité locale, mais en dégageant d'autre part des taxes au bénéfice des collectivités locales. La situation locale ne peut qu'évoluer positivement : création d'emplois à l'échelle régionale.
	Urbanisme	Le Règlement National d'Urbanisme applicable sur les communes de Beauvilliers et Theuville n'oppose aucune contrainte aux projets de parcs éoliens. Le règlement des zones agricoles du POS d'Allonnes autorise les constructions à usage d'équipements collectifs publics et d'infrastructures.
	Agriculture	Les effets prévisibles se traduisent en termes de prélèvements de terres agricoles pour la construction des éoliennes et des pistes d'accès. Les cheminements agricoles n'en seront qu'améliorés.
	Tourisme	Le tourisme ne constitue pas une activité forte sur le site.

Le milieu humain	Réseau routier	Au regard des dimensions des différents éléments constitutifs d'un parc éolien, la configuration et la structure du réseau routier, de niveau départemental et national jusqu'au site est favorable au projet.
	Servitudes et réseaux techniques	Aucune servitude ne concerne les aires d'études. Les éoliennes devront cependant être balisées conformément à l'Instruction Ministérielle du 16/11/2000 et se conformer à l'Arrêté du 25/07/1990.
	Le bruit	Le projet respectera la réglementation en vigueur. Un contrôle : « réception du parc », sera effectué avant la mise en service.
	La qualité de l'air	Aucune contrainte n'est opposable à un projet éolien qui s'oriente, au contraire, vers une amélioration globale de la qualité de l'air.
	Le paysage	Le paysage est caractérisé par un vaste plateau agricole animé d'amples ondulations de terrain. Dans ce paysage ouvert aux horizons infinis, les éoliennes sont les rares éléments aux dimensions verticales. Elles peuvent révéler un paysage uniquement fait de lignes horizontales.
	Le patrimoine architectural	Les périmètres de protection des édifices protégés les plus proches (moulin à vent de Ouarville et porte de l'église de Beauvilliers) sont hors aire d'étude immédiate. Le problème de co-visibilité est pris en compte dans l'étude paysagère.
	Le patrimoine archéologique	Le Service de l'Archéologie sera informé du projet, dans le cadre normal de l'instruction du dossier.

A.5 LES IMPACTS ET LES MESURES COMPENSATOIRES

Les effets positifs

Le projet de parc éolien du Moulin d'Emanville aura de nombreux effets bénéfiques :

- une puissance totale installée de 57 MW (19 éoliennes de 3MW) produisant en moyenne 115 000 MWh/an :
- la fourniture d'électricité propre à la région, équivalent à la consommation annuelle de 34 000 personnes (hors chauffage et cuisson)*, ce qui satisferait presque la demande en électricité d'une ville comme Chartres (40 000 hab).
- pour l'environnement global, les éoliennes permettront d'économiser :
 - en considérant tous les systèmes de production français (nucléaire et thermique à flamme) on se base sur 0.08 kg CO₂/kWh (source : Agence Internationale de l'Energie), ce qui correspond à 9 250 tonnes de CO₂ évitées chaque année.
 - En considérant que le projet se substituera uniquement à des systèmes de production thermiques à flamme, on se base sur 0.82 kg de CO₂ évité par kWh produit, ce qui correspond à 92 500 tonnes de CO₂ évitées par an. Il est à noter que cette émission évitée de CO₂, est l'équivalent de la pollution engendrée par 47 000 voitures par an.
 - Au niveau des déchets nucléaires***, la production totale des parcs permettrait d'éviter chaque année la création de :
 - 1 150 kg de déchets nucléaires vie courte.
 - 103 kg de déchets nucléaires vie longue.

* Sur la base d'une consommation annuelle moyenne de 3500 kWh (ADEME)

** Sur la base du système de production français : 0,08 [KgCO₂]/kWh (AIE)

*** En considérant 10,0 mg/kWh de déchets radioactifs à vie courte et 0,9 mg/kWh de déchets radioactifs à vie longue (EDF)

Les impacts et mesures compensatoires

Voir page suivante

		Effets du projet			Mesures de réduction, suppression ou d'accompagnement	
		Nature de l'effet	Importance de l'effet	Durée de l'effet	Nature de la mesure	Coût de la mesure
Milieu physique	Le relief	Aucune modification de la topographie initiale du site. Quelques terrassements en phase travaux	Très faible	Phase travaux	Mise en dépôt de la terre végétale puis réépandage	Inclus dans la conception du projet
	L'hydrographie	Risque de pollution des eaux superficielles	Très faible	Phases travaux et exploitation	Vérification des engins de chantier. Entretien régulier des éoliennes	Inclus dans la conception du projet
	Le climat	Evitement de rejet de CO2 dans l'atmosphère	Positive	Phase exploitation	Sans objet	-
	Le contexte géologique et géotechnique	Excavations et terrassements en phase travaux	Très faible	Phase travaux	Sondages géotechniques pour s'assurer de la stabilité des fondations	Inclus dans la conception du projet
	L'hydrogéologie	Toutes les éoliennes sont situées hors d'une zone de captage à eau potable.	Très faible	Phase travaux	Profondeur maximale des fondations : 2.75 m Aucune production de nitrates ni substances azotées (calcaires particulièrement sensibles à ces pollutions) issue d'un chantier de parc éolien Sensibilisation et responsabilisation des entreprises	Inclus dans la conception du projet
	Les risques naturels	Risque d'instabilité du terrain dû à l'aléa moyen de retrait et gonflement des sols argileux et dû au risque fort de remontée de la nappe phréatique	Faible	Phases travaux et exploitation	Sondages géotechniques pour s'assurer de la stabilité des fondations	Inclus dans la conception du projet

		Effets du projet			Mesures de réduction, suppression ou d'accompagnement	
		Nature de l'effet	Importance de l'effet	Durée de l'effet	Nature de la mesure	Coût de la mesure
Milieu naturel	Les milieux naturels sensibles	Parc éolien du Moulin d'Emanville est situé hors de la zone Natura 2000 de la Beauce et vallée de la Conie.	Nulle	-	Etude d'incidences du projet sur la zone Natura 2000 a conclu sur l'absence d'impact	Inclus dans la conception du projet
	Les habitats naturels	Aucune perte d'habitat sensible	Nulle	-	Sans objet	-
	La flore	Aucune perte d'espèce floristique patrimoniale	Nulle	-	Sans objet	-
	L'avifaune hivernante	Risque de collision	Faible	Phase exploitation	Sans objet	-
	L'avifaune migratrice	Risque de collision	Faible	Phase exploitation	Respect des recommandations des implantations des éoliennes formulées par les ornithologues Etude de suivi comportemental en cours de migration sur 4 ans	7 000 €
	L'avifaune nicheuse	Dérangement des oiseaux en période de nidification	Faible	Phase travaux	Suivi et accompagnement des travaux afin d'appréhender le comportement des oiseaux Suivi comportemental en cours de reproduction sur 4 ans	3 000 € 7 500 €
	Les chiroptères	Aucun risque identifié	Nulle	Phase exploitation	Sans objet	-
	Les mammifères terrestres	Aucun impact	Nulle	Phases travaux et exploitation	Sans objet	-

		Effets du projet			Mesures de réduction, suppression ou d'accompagnement	
		Nature de l'effet	Importance de l'effet	Durée de l'effet	Nature de la mesure	Coût de la mesure
Milieu Humain	La démographie, l'habitat	Aucun impact	Nulle	-	Sans objet	-
	L'urbanisme	Aucun impact	Nulle	-	Sans objet	-
	L'agriculture	Emprises sur les terres agricoles	Faible	Phases travaux et exploitation	Après accord sur l'implantation, dédommagement des propriétaires	Inclus dans la conception
	Le tourisme	Aucun impact	Nulle	Phase exploitation	Sans objet	-
	Le réseau routier	Perturbations durant l'acheminement des machines	Faible	Phase Travaux	Mise en place d'une signalétique	Inclus dans la conception
	Les servitudes et réseaux techniques	Présence d'une ligne TGV, d'une route nationale et d'une ligne très haute tension (THT).	Faible	Phases travaux et exploitation	Recul minimum d'une hauteur d'éolienne en bout de pale (100 + 50 = 150 m) par rapport à la ligne TGV et à la RN, et d'une hauteur en bout de pale plus 30 m (150 + 30 = 180 m) pour la ligne THT.	-
	Le bruit	Aucun impact	Nulle	Phase exploitation	Contrôle acoustique avant mise en service du parc Respect de la réglementation	5 000 € HT Inclus dans la conception
	La qualité de l'air	Evitement d'émission de CO2	Positive	Phase exploitation	Sans objet	-
	Le paysage	Création d'un nouveau paysage à dimension verticale	Modérée	Phase exploitation	Respect des préconisations de l'étude paysagère : favoriser la lisibilité du parc en s'appuyant sur les infrastructures existantes Implantation de panneaux	1 500 € HT par panneau
	Le patrimoine architectural	Aucun impact	Nulle	Phase exploitation	Sans objet	-
	Le patrimoine archéologique	Risque de découverte de vestiges archéologiques	Faible	Phase travaux	Le Service de l'Archéologie sera informé du projet, dans le cadre normal de l'instruction du dossier.	-

En conclusion, les effets négatifs engendrés par le projet de parc éolien du Moulin d'Emanville seront très limités dans le temps et de faible intensité.

L'implantation retenue des éoliennes est le résultat d'une réflexion menée par différents bureaux spécialisés (faune / flore, paysage, acoustique, impact) et les administrations, orchestrée par le maître d'ouvrage. Les sensibilités du site ont été prises en considération dès les études amont de façon à limiter au maximum les incidences négatives du projet éolien.

Le projet s'inscrit dans une démarche d'aménagement, avec une volonté particulière de regrouper les infrastructures existantes au Nord Est du territoire de la Communauté de communes de la Beauce Vovéenne, tout en s'insérant dans la zone de bassin éolien définis par le schéma directeur éolien d'Eure et Loir.

« L'objectif du projet est de proposer une vision partagée entre les acteurs concernés de ce qu'est leur paysage, ce qu'il devient et surtout ce qu'ils souhaitent qu'il devienne » (Guide des plans des paysages, des chartes et des contrats – Ministère de l'Environnement – 2001).